Nations Unies E/CN.7/2004/7

# Conseil économique et social

Distr.: Générale
7 janvier 2004

Français
Original: Anglais

**Commission des stupéfiants**
Quarante-septième session
Vienne, 15-22 mars 2004
Point 6 de l'ordre du jour provisoire *
**Trafic et offre illicite de drogues**

## Assistance internationale aux États les plus touchés par le transit de drogues

### Rapport du Directeur exécutif

Table des matières


| | | *Paragraphes* | *Page* |
|---|---|---|---|
| I. | Introduction | 1 | 2 |
| II. | Afrique | 2-14 | 2 |
| III. | Asie et Pacifique | 15-20 | 5 |
| IV. | Europe centrale et orientale | 21-29 | 6 |
| V. | Asie centrale | 30-60 | 8 |
| VI. | Amérique latine et Caraïbes | 61-71 | 16 |


* E/CN.7/2004/1.

V.04-50073

# I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 2003/34 du Conseil économique et social en date du 22 juillet 2003, intitulée "Assistance internationale aux États les plus touchés par le transit de drogues". La stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a pour objectifs d'aider les États de transit à améliorer leurs législations et leurs procédures judiciaires; à renforcer les compétences techniques des services de détection et de répression; à améliorer les activités de collecte de données des institutions nationales pour faciliter la prise de décisions concernant les interventions à mettre en oeuvre pour combattre le trafic illicite de drogues et les problèmes connexes; à fournir du matériel pour les opérations de première ligne; à développer la coopération transfrontière et régionale; et à élaborer des programmes autonomes de formation à l'intention des services de détection et de répression pour leur faire connaître les meilleures pratiques d'action.

# II. Afrique

2. En Afrique, les gouvernements africains et les organisations régionales ont lancé plusieurs nouvelles initiatives avec l'appui de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et d'autres partenaires en vue de renforcer les capacités des services de détection et de répression aux échelons national et régional.

3. À sa session inaugurale, tenue à Durban (Afrique du Sud) du 8 au 10 juillet 2002, l'Union africaine a adopté la Déclaration et Plan d'action sur l'abus et le trafic illicite de la drogue en Afrique, ultérieurement rebaptisée Plan d'action pour la lutte contre la drogue en Afrique, 2002-2006. Cette Déclaration avait été rédigée avec l'aide et les conseils techniques de l'Office contre la drogue et le crime, et le Plan d'action révisé reflète les tendances émergentes en ce qui concerne l'abus de drogues sur le continent et met l'accent sur les principaux aspects de la lutte contre la drogue, et notamment: a) l'information, la recherche et l'établissement de réseaux; b) les systèmes juridiques et l'application de la loi; c) les mesures de répression et de lutte contre la drogue aux échelons national et régional; et d) la coopération internationale. Le Plan d'action révisé a également introduit deux dimensions nouvelles dans la lutte contre la drogue en Afrique: a) l'intégration de la lutte contre la drogue à l'ordre du jour politique de l'Afrique; et b) l'adjonction de mécanismes de suivi et d'examen dans la mise en oeuvre du Plan d'action.

4. En 2003, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a lancé à l'échelle de l'ensemble du continent un projet tendant à appuyer le Plan d'action. Le nouveau bureau de liaison par l'Office à Addis Abeba en août 2003 maintiendra une étroite coopération entre l'Office et le Service pour la lutte contre la drogue et la prévention du crime de l'Union africaine. Il offrira des services d'experts, des services consultatifs et un appui financier à la mise en oeuvre du Plan d'action. Le projet a pour objectif de renforcer l'engagement et les capacités des gouvernements des pays d'Afrique, de leurs partenaires africains, des organisations régionales et des entités des Nations Unies afin de s'attaquer efficacement au problème de la drogue sur le continent africain.

5. Un conseiller régional sur l'application des lois a été recruté fin 2002 dans le cadre d'un projet englobant l'ensemble du continent qui a pour but d'offrir aux gouvernements des pays d'Afrique des conseils consultatifs et une assistance pour renforcer leurs capacités d'application de la législation antidrogue et de lutte contre la criminalité organisée.

6. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a, en partenariat avec le Gouvernement nigérian, lancé un projet tendant à appuyer la création d'un institut régional de formation du personnel des services de détection et de répression en Afrique de l'Ouest. Le Gouvernement nigérian a proposé de l'accueillir dans les locaux de l'Institut de formation du Service nigérian de détection et de répression des infractions liées à la drogue. Le gouvernement a déjà investi des ressources considérables dans la rénovation et la modernisation des locaux de l'Institut. Le projet fournira un appui aux pays de la sous-région en matière de formation à l'application des législations antidrogue, aux enquêtes sur le blanchiment d'argent, à la réduction de la demande de drogues, à la création de réseaux et à la facilitation d'échanges de renseignements stratégiques entre les services de détection et de répression des pays de la sous-région.

7. En août 2002, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont organisé une conférence régionale sur le Programme stratégique directeur sur la criminalité et les drogues pour l'Afrique australe afin d'identifier les ressources nécessaires et disponibles pour la mise en oeuvre du programme. Les conclusions de cette conférence ont contribué à la formulation par l'Office du Programme stratégique directeur sur la criminalité et les drogues pour l'Afrique australe de 2003.

8. En collaboration avec le Conseil de coopération douanière (également appelé Organisation mondiale des douanes), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a lancé un projet régional qui a débouché sur la création d'équipes conjointes spécialisées de contrôle des opérations portuaires dans plusieurs ports d'Afrique orientale et australe, notamment ceux de Djibouti, de Dar-es-Salaam, de Mombassa, de Durban, du Cap, de Port Elisabeth et de Port Louis ainsi que du port sec de Johannesburg. Dans certains cas, la création de ces équipes conjointes a représenté une percée en ce qui concerne la coopération entre les services nationaux de détection et de répression et a ouvert la voie à la conclusion d'autres accords interservices semblables dans d'autres postes frontières.

9. Le projet élaboré par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour lutter contre le trafic de drogues illicites et la criminalité transfrontalière aux frontières terrestres de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Est, qui a commencé en 2002, a continué d'être exécuté comme prévu. Dans le cadre de ce projet, il est fourni des services consultatifs d'experts, des services de formation et un appui logistique à six postes frontières de l'Afrique du Sud, du Mozambique, de la République-Unie de Tanzanie, du Swaziland et de la Zambie.

10. En Afrique de l'Est, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime mène un projet régional concernant le contrôle des drogues licites et des précurseurs. En 2003, une assistance a continué d'être fournie aux gouvernements des pays de la région pour les aider à mettre en place, former et équiper des organes nationaux de réglementation des drogues et à renforcer ainsi la supervision et le contrôle de l'offre et de la distribution licites de stupéfiants et de substances psychotropes. Des

évaluations des besoins ont été réalisées au Burundi, en Érythrée, à Madagascar et en République-Unie de Tanzanie. La rédaction des directives concernant l'estimation des besoins de drogues licites est presque achevée. En 2003, la République-Unie de Tanzanie a révisé sa législation concernant les drogues licites et Madagascar a promulgué des dispositions relatives au contrôle des précurseurs et a adopté un plan directeur pour la lutte contre la drogue au plan national.

11. La formation de juges, magistrats, procureurs et enquêteurs de 19 pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe s'est poursuivie dans le contexte d'un projet régional d'assistance juridique lancé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour que la suite appropriée soit donnée aux affaires de stupéfiants. Ainsi, il est dispensé une formation et diffusé des informations concernant les législations nationales des drogues et les dispositions légales et de procédure à adopter pour améliorer l'efficacité de la coopération internationale. Ce projet a pour but d'améliorer la coopération et les poursuites transfrontières; d'encourager une coopération plus efficace et plus fréquente dans le contexte des demandes internationales d'entraide judiciaire; d'accroître le pourcentage des procès et des condamnations en cas d'infractions graves à la législation antidrogue; d'améliorer le fonctionnement et de renforcer les capacités des systèmes judiciaires grâce à un programme de formation juridique; et de créer dans ces deux sous-régions des services durables de formation.

12. Dans le contexte d'un projet régional de réduction de la demande de drogues lancé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour renforcer les capacités des gouvernements et des organisations non gouvernementales en Afrique de l'Est, une formation à la réduction de la demande de drogues a continué d'être dispensée au personnel des postes de police, des services pénitentiaires et des services de liberté surveillée en Afrique de l'Est, et l'on a continué à encourager la collaboration entre les systèmes de justice pénale et les services sociaux et de santé en matière de traitement des toxicomanes.

13. En Afrique du Nord, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a lancé un projet visant à renforcer le dispositif institutionnel national du Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne dans le domaine juridique grâce à une assistance multisectorielle en matière de lutte contre la drogue. Ce projet a pour but de renforcer les capacités du pays en matière de planification et de formulation des politiques de lutte contre la drogue. Des projets d'aide à la formulation des politiques du même type ont été élaborés pour l'Algérie et le Soudan.

14. Le projet de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime concernant l'élaboration d'un programme d'action contre les drogues illicites et la criminalité organisée au Maroc a commencé d'être exécuté en 2003. Ce projet a pour but d'aider les autorités marocaines à élaborer des politiques de lutte contre la drogue afin de s'attaquer aux problèmes de la culture illicite de cannabis dans le nord du pays.

# III. Asie et Pacifique

15. L'Office a fourni une assistance aux États de transit d'Asie et du Pacifique en élaborant des accords sur la lutte contre la drogue ainsi qu'un cadre pour les activités sous-régionales. Les États membres de la région ont beaucoup sollicité son assistance technique.

16. Dans le cadre du plan d'action sous-régional convenu dans le mémorandum d'accord de 1993 relatif à la lutte contre la drogue conclu entre les pays de la région du Mékong (Cambodge, Chine, Myanmar, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ce dernier a continué de jouer un rôle de coordination en matière de lutte contre la drogue. Dans ce contexte, il a notamment fourni une assistance technique pour la formulation et la mise en oeuvre de projets de lutte contre la drogue aux échelons sous-régional et national, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, des institutions nationales et internationales et des organisations non gouvernementales. Une réunion ministérielle sur la coopération et la lutte contre la drogue a eu lieu à Hanoï en septembre 2003 afin de resserrer la coopération et la coordination entre les six États signataires du mémorandum d'accord et de consolider les résultats obtenus récemment.

17. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime mène depuis 1999 un programme tendant à développer et renforcer la coopération transfrontière entre les six États signataires du mémorandum d'accord de 1993, À ce jour, il a été établi 24 bureaux frontaliers de liaison et fourni du matériel de communication et de transport de base. Un grand nombre d'agents de liaison frontalière ont été formés par le biais du programme d'informatique de formation de l'Office. Les pays participants se sont entendus pour élaborer un plan d'action et les procédures de coopération que les services de détection et de répression devront suivre sur le plan opérationnel dans les régions frontalières. Une deuxième phase du projet a été approuvée et un financement a été annoncé pour deux années de plus. Pendant la deuxième phase, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités des services de lutte contre la drogue le long du Mékong, qui est un itinéraire très utilisé par les trafiquants de drogues et de précurseurs. En particulier, il sera créé de nouveaux bureaux frontaliers de liaison et organisé de nouveaux programmes de formation.

18. Conformément aux objectifs du Plan d'action élaboré dans le contexte des activités de coopération de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et de la Chine pour faire face aux drogues dangereuses (ACCORD), le programme informatique de formation de l'Office a été étendu, pendant sa deuxième phase, à l'Indonésie, à la Malaisie et aux Philippines. Son exécution a commencé. En outre, un projet relatif au contrôle des précurseurs qui a été entrepris en 2001 pour fournir une assistance aux six États signataires du mémorandum d'accord a été élargi à ces trois mêmes pays.

19. En juillet 2002, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, agissant par l'entremise de son Département pour le développement international, ont signé un mémorandum d'accord selon lequel le Centre régional de Bangkok de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'Asie de l'Est et le Pacifique a été désigné agent d'exécution du Projet de la Réunion Asie-Europe de lutte contre le blanchiment d'argent. Ce projet, qui englobe dix pays d'Asie, tend à mettre en place en Asie de

solides capacités institutionnelles afin de lutter contre le blanchiment d'argent aux échelons national, régional et international. Une analyse détaillée des besoins a été réalisée en Chine, en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines, en Thaïlande et au Viet Nam. Le projet mettrait l'accent sur la formation du personnel des services de détection et de répression aux méthodes de lutte contre le blanchiment d'argent.

20. La question des stimulants de type amphétamine provenant du Myanmar et celle de l'introduction clandestine au Myanmar d'éphédrine et de pseudoéphédrine – précurseurs de ces types de substances – en provenance de la Chine et de l'Inde ont été discutées lors d'une réunion régionale à laquelle ont assisté des représentants de la Chine, de l'Inde et du Myanmar, qui avait été organisée conjointement par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Association sud-asiatique de coopération régionale. Les participants ont échangé des vues et des informations et les représentants de ces trois pays sont convenus de resserrer leur coopération et d'organiser un programme conjoint de formation des agents des services de détection et de répression de l'Inde et du Myanmar.

# IV. Europe centrale et orientale

21. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a continué de coopérer étroitement avec les organismes de lutte contre la drogue des pays d'Europe centrale et orientale et de coordonner leur action. Il s'emploie activement à renforcer sa coopération avec le Programme d'aide communautaire à la reconstruction, au développement et à la stabilisation (CARDS) mené par l'Union européenne dans l'ouest des Balkans conformément au Pacte de Paris adopté à l'issue de la Conférence sur les routes de la drogue de l'Asie centrale en Europe, tenue à Paris les 21 et 22 mai 2003, par lequel les ministres des 55 États affectés par le trafic d'opium et d'héroïne produits en Afghanistan et dans le centre et le sud-ouest de l'Asie se sont engagés à conjuguer les efforts de leurs pays respectifs pour renforcer les capacités nationales et créer des partenariats régionaux pour s'attaquer à tous les aspects du problème, à centrer l'attention des pays de la région et des donateurs sur les manifestations actuelles de cette menace et sur les contre-mesures à adopter. Une table ronde sur la route des Balkans a été organisée à Bruxelles en septembre 2003 dans le contexte du Pacte de Paris et une autre a eu lieu en octobre 2003 au sujet de l'impact de l'économie de l'opium en Afghanistan sur la République islamique d'Iran. En 2003, les activités entreprises sous l'égide du Pacte de Paris ont débouché sur une réunion d'un groupe consultatif de haut niveau qui s'est tenue à Rome le 21 novembre 2003. D'autres réunions sont prévues en 2004.

22. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a mené à bien en Estonie, en Lettonie et en Lituanie un projet de prévention de l'abus des drogues dans les écoles. Les documents d'information utilisés ont été conçus de manière à remédier au manque de support pédagogique dans les États baltes, où les problèmes de drogues parmi les jeunes sont maintenant devenus un sujet de préoccupation majeure. Des équipes nationales ont élaboré des documents d'information à l'intention aussi bien des élèves que des maîtres qui ont été très bien accueillis en classe. Ce projet fait l'objet d'une évaluation externe, dont la conclusion est qu'il s'agit d'une activité modèle exemplaire.

23. Un projet concernant le renforcement des capacités des services de détection et de répression en Europe centrale s'est achevé en août 2003 par une réunion de décideurs organisée à Vienne par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Les cinq pays participants (Hongrie, Pologne, République slovaque, République tchèque et Slovénie) sont parvenus à la conclusion que le projet avait été mené à bien et couronné de succès.

24. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a continué de fournir un appui aux organismes chargés de la mise en oeuvre de la législation contre la drogue des États des Balkans dans le contexte de son projet visant à renforcer les capacités des États du Sud-Est de l'Europe en matière de collecte et d'analyse de renseignement concernant le trafic de drogues et la criminalité organisée. Des services de renseignements sur la criminalité ont été créés en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Roumanie et en Serbie-Monténégro et en Slovénie, et des spécialistes de l'analyse des renseignements ainsi rassemblés ont été formés. Du matériel technique et des logiciels ont été fournis pour faciliter le travail des services intéressés, et le projet mettra désormais l'accent sur la création de programmes nationaux de formation des agents de première ligne, des analystes et des cadres supérieurs. Les pays participants ont déjà manifesté leur satisfaction des progrès accomplis jusqu'à présent, et le lancement d'une deuxième phase du projet sera envisagé au cours des mois à venir.

25. En Albanie, le projet tendant à renforcer les mesures de contrôle et à resserrer la collaboration entre les organismes nationaux chargés de la lutte contre la drogue a tendu à renforcer les capacités d'interception et de saisie de drogues des services albanais de répression. À la suite de ce projet, il a été constitué une brigade antistupéfiants dont le personnel a reçu une formation, l'on a continué à renforcer les capacités techniques des services de police et des douanes et il a été institué une coopération plus étroite et plus efficace entre les organismes de détection et de répression. Ce projet a facilité la réalisation d'un certain nombre d'enquêtes conjointes et l'échange de renseignements.

26. Parmi les autres initiatives lancées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Office collabore actuellement avec les autorités de la Fédération de Russie pour intégrer leurs efforts de surveillance épidémiologique au Programme mondial d'évaluation de l'abus de drogues et pour élargir les paramètres de surveillance de manière à les relier au système de justice pénale. Un projet régional visant à diversifier les services de prévention du VIH et de traitement des toxicomanes au Bélarus, en Fédération de Russie, en République de Moldova et en Ukraine tend à atténuer les conséquences sociales et l'impact sur la santé de l'abus de drogues par voie intraveineuse, notamment en s'efforçant de prévenir la transmission du VIH et des autres infections transmises par le sang parmi les usagers de drogues par voie intraveineuse.

27. L'on a continué à renforcer les capacités du centre fédéral de formation de la Fédération de Russie et, en particulier, il a été fourni du matériel didactique sur ordinateur pour la formation du personnel et rédigé un manuel de formation. En outre, il a été convenu d'organiser une formation poussée des services régionaux de lutte contre la drogue et il a été organisé deux séminaires consacrés aux divers aspects des opérations spéciales, et notamment à l'analyse du renseignement et à l'évaluation des risques. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

s'est employé activement à promouvoir la formation assistée par ordinateur aux activités de détection et de répression auprès du nouveau Comité d'État pour la lutte contre la drogue et les autres services chargés de l'application des lois ainsi qu'à faciliter la coopération entre l'Académie internationale de lutte contre la drogue et la criminalité organisée de la Turquie (TADOC) et l'Institut de formation avancée du Ministère de l'intérieur de la Russie à Domodedovo (près de Moscou).

28. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a organisé une formation à l'instruction des affaires de drogues et à l'administration des procès à l'intention de juges d'Arménie et de Géorgie et, conjointement avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, en Azerbaïdjan. L'assistance juridique fournie dans le cadre du programme de l'Union européenne pour la lutte contre la drogue dans le sud du Caucase a débouché sur l'adoption de nouvelles lois en Arménie et en Géorgie. L'Union européenne a demandé à l'Office de fournir des services d'experts pour mettre en oeuvre la composante juridique de son programme de lutte contre la drogue au Bélarus, en République de Moldova et en Ukraine.

29. Lors de la réunion annuelle au sommet de la Communauté d'États indépendants (CEI) tenue à Yalta (Ukraine) en septembre 2003, le Conseil des Chefs d'État et le Conseil des Ministres des affaires étrangères ont parachevé le programme stratégique de resserrement de la coopération entre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la CEI. Les participants sont convenus que l'utilisation des mécanismes existants de la CEI, y compris l'Assemblée interparlementaire et les autres organes législatifs communs de la CEI, permettrait de tirer le maximum de parti possible des ressources que l'Office engagerait à l'avenir afin de répondre aux besoins des États membres de la CEI. Le bureau régional de l'Office à Moscou, ainsi que son bureau régional à Tachkent, ont entrepris de mettre au point des projets tendant à resserrer la coopération entre les services de détection et de répression des États d'Asie centrale pour renforcer leurs capacités en matière de livraison surveillée et accroître la coopération transfrontière dans le domaine de l'application des lois.

# V. Asie centrale

30. En 2002 et 2003, l'Afghanistan est à nouveau devenu la principale source mondiale d'opium illicite. L'Asie centrale est l'un des principaux itinéraires de transit utilisés par les trafiquants d'opiacés, d'héroïne et de certains précurseurs chimiques. L'expansion rapide du trafic illicite de drogues et de la délinquance connexe et, de ce fait, la disponibilité généralisée de morphine et d'héroïne ont intensifié le problème de la drogue et accéléré la propagation du VIH/Sida chez les usagers de drogues par voie intraveineuse en Asie centrale. Pour faire face à cette menace à la sécurité humaine et à la stabilité dans la région, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a considérablement accru le volume et étendu la couverture thématique de son programme en Asie centrale. Indépendamment d'un ensemble de projets d'appui aux services de détection et de répression d'une valeur de plus de 18 millions de dollars, lancés pendant le premier semestre 2003, il a été préparé dans ce même domaine d'autres projets, d'une valeur dépassant 8 millions de dollars, qui seront mis en route en 2004. Un nouveau sous-programme de réduction de la demande a été approuvé à la mi-2003 et son exécution commencera en 2004 lorsque le financement nécessaire aura été mobilisé.

31. Pour une large part, le programme réalisé en Asie centrale continue d'être axé sur l'application de la législation antidrogue et tend en particulier: a) à renforcer les capacités de services nationaux de détection et de répression ainsi que les cadres juridiques et structures des pays de la sous-région; b) à mettre en place des mesures adéquates de contrôle à la frontière et des structures appropriées le long des frontières les plus affectées avec l'Afghanistan ou proches de ce pays; et c) à promouvoir la coopération opérationnelle des services de répression et les échanges d'informations aux échelons national et régional ainsi qu'avec les pays affectés par l'économie de l'opium d'Afghanistan. Les programmes de réduction de la demande tendent à améliorer les services de prévention et de traitement dans toute la région et à réduire la propagation du VIH/Sida parmi les usagers de drogues par voie intraveineuse.

32. En ce qui concerne le développement des législations, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a agi dans le contexte de la coopération déjà instaurée avec l'Assemblée interparlementaire de la CEI. Un séminaire conjoint sur l'harmonisation des législations nationales de lutte contre la drogue a rassemblé des parlementaires, des juristes et des spécialistes de la lutte contre la drogue de 11 pays de l'ancienne Union des Républiques socialistes soviétiques à Velikiy Novgorod (Fédération de Russie). Les participants à cet atelier ont identifié les lois et pratiques nationales qui devraient être améliorées et harmonisées au plan national et ont formulé une série de recommandations concrètes qu'ils ont soumis à l'examen des gouvernements des États membres de la CEI pour qu'ils y donnent la suite appropriée. Le Programme d'assistance juridique pour l'Asie centrale a également fourni un appui aux États membres de la CEI du Caucase et d'Europe.

33. S'agissant du contrôle des précurseurs, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a passé en revue la législation pertinente du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan, a formulé des recommandations sur les améliorations qui pourraient être apportées aux régimes de contrôle des produits chimiques et a aidé à rédiger de nouvelles dispositions législatives nationales. Une formation a été dispensée au personnel des services des douanes, de détection et de répression et à des techniciens de laboratoire pour les familiariser avec divers aspects du contrôle des précurseurs et du matériel d'analyse chimique et des documents d'information spécialisés ont été distribués à différentes organisations et à divers laboratoires nationaux de médecine légale.

34. En Afghanistan, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a entrepris divers projets dans les domaines prioritaires de la réforme du droit et des systèmes judiciaires; de l'application des lois; de l'intégration d'une composante lutte contre la drogue à l'aide au développement; de la réduction de la demande de drogues; et du suivi et de l'évaluation. Ces projets sont exécutés en étroite coopération avec les organismes de contrepartie compétents d'Afghanistan et d'autres parties prenantes.

35. Pour s'attaquer au problème de la drogue en Afghanistan, la priorité doit être accordée surtout au renforcement des capacités des institutions chargées de la lutte contre la drogue. Après la création de la Direction antistupéfiants en octobre 2002, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a, dans le cadre du projet de renforcement des capacités, fourni un appui continu à la direction pour renforcer ces capacités dans des domaines comme le recrutement de personnel spécialisé, la mise au point du mandat des experts, la formation du personnel et la fourniture de

matériel de bureau ainsi que de véhicules. L'Office a également entrepris d'aider la direction antistupéfiants à mettre en place des bureaux auxiliaires dans les principales provinces du pays.

36. En ce qui concerne l'application de la législation antidrogue, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a établi de bonnes relations de travail avec le Ministère de l'intérieur de l'Afghanistan. Toutefois, les progrès ont été ralentis par les changements fréquents intervenus au Ministère, qu'il s'agisse du Ministre lui-même ou du personnel subalterne. À différentes occasions, le processus de dialogue a dû être relancé à partir de zéro. Malgré tout, l'Office a encouragé la création à Kaboul d'une brigade des stupéfiants qui, pour autant qu'elle s'accompagne de la création simultanée de services d'enquête et de renseignement dans sept localités clés, constituerait la base d'une structure nationale d'application de la législation antidrogue. À Kaboul, les agents de cette brigade ont déjà été sélectionnés et ont suivi une formation de base aux enquêtes sur les affaires de drogues et suivent actuellement une formation élémentaire à l'informatique et à l'anglais. La première des brigades provinciales a été constituée à Kandahar et ses membres reçoivent actuellement une formation de base en matière d'enquêtes. L'Autorité transitoire de l'Afghanistan a également entrepris de recruter du personnel pour les services de détection et de répression dans d'autres provinces clés. Il est prévu d'élaborer de nouveaux projets pour continuer à renforcer les capacités des services afghans de détection et de répression. Ces projets seront conçus et exécutés à mesure que la capacité d'absorption des organismes de contrepartie afghans augmentera.

37. Par le biais d'un nouveau projet, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime aide les autorités afghanes à mettre en place un service d'interception qui sera l'organe opérationnel des services d'enquête et de renseignement sur la drogue.

38. Dans le contexte du Programme de surveillance des cultures illicites en Afghanistan, l'Office s'est employé activement à mobiliser le concours de la Direction antistupéfiants pour la réalisation de l'enquête annuelle de 2003 sur le pavot à opium. Un aspect important de l'enquête de 2003 a été que toutes les activités ont été menées conjointement avec la Direction. L'objectif est de mettre la direction à même, sur une période de trois à cinq ans, d'exécuter elle-même les programmes de surveillance des cultures illicites et de permettre à ses spécialistes d'assumer la responsabilité principale des activités d'enquête. L'enquête annuelle sur le pavot à opium en Afghanistan a, une fois de plus, permis d'obtenir des estimations exactes de l'étendue des cultures de pavot et de calculer ainsi la production potentielle. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a également mené à bien une "enquête sur les intentions des cultivateurs" dans les principales provinces de culture du pavot afin d'évaluer l'étendue probable des cultures pendant la campagne de 2003/2004 et identifier les différents facteurs qui ont influé sur la superficie des cultures.

39. Pendant la période 2002-2003, l'Office a continué, dans le contexte de son programme de réduction de la demande en Afghanistan, de fournir des ressources considérables sous forme de services consultatifs, de services d'éducation préventive et de formation et de services communautaires de traitement des toxicomanes à une large gamme d'institutions et d'organisations, dont la Direction antistupéfiants au Ministère de la santé publique, des organismes des Nations Unies, des organismes donateurs et des organisations non gouvernementales. Un service

mobile d'aiguillage et la fourniture d'un service de désintoxication et de traitement au foyer des toxicomanes à Kaboul ont été mis en place et développés en collaboration avec l'hôpital psychiatrique local et des organisations non gouvernementales.

40. Face à l'expansion de la culture de pavot et du trafic d'opium dans les provinces septentrionales de l'Afghanistan, particulièrement celle de Badakhshan, qui mène directement à l'Asie centrale, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a étendu ses projets de renforcement des mesures de contrôle à la frontière avec l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan. Depuis l'été 2003, l'Office a, dans le cadre de quatre projets, fourni du matériel moderne, des services de formation et des avis d'expert sur les procédures et pratiques les plus efficaces en matière de contrôle à la frontière. Il s'est attaché aussi à renforcer les capacités des services de médecine légale et des laboratoires d'analyse chimique, à étoffer les services qui opèrent actuellement avec des chiens qui ont appris à détecter les drogues et à améliorer les moyens existants d'information et d'analyse pour appuyer les opérations des services de détection et de répression. Au Tadjikistan, l'accent a été mis en particulier sur les points de contrôle des aéroports de Dushanbe, Kulyab et Khodjent et de la gare de Dushanbe.

41. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, cette année encore, s'est employé à dégager un consensus parmi les parties prenantes potentielles en vue de la création d'un centre régional de coordination du renseignement en Asie centrale afin de faciliter les opérations transfrontières et régionales des services de détection et de répression. À la suite des différentes réunions techniques qui ont eu lieu en 2003, il a été élaboré un descriptif de projet complet qui a ultérieurement été communiqué aux donateurs pour observations. Le centre jouerait le rôle de point focal régional pour l'échange de renseignements opérationnels entre les services de détection et de répression et aiderait à faciliter les opérations transfrontières et régionales. En outre, il s'occuperait d'analyser les renseignements et de coordonner les opérations conjointes. Cette initiative de création d'un centre régional de coordination du renseignement représenterait en outre le prolongement d'un projet existant de l'Office tendant à créer au plan national des systèmes de collecte, d'analyse et d'échanges de renseignements.

42. En 2003, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a organisé deux séminaires techniques sur la réduction de la demande en Asie centrale. Le premier a été une réunion régionale d'un groupe d'experts chargé d'étudier l'établissement d'un réseau régional d'épidémiologie de la drogue en Asie centrale, auquel ont participé des représentants de tous les pays de cette région. La réunion a eu lieu à Tachkent en mars 2003. Le second, tenu à Och (Kirghizstan) les 31 mai et 1er juin 2003, a rassemblé les points focaux nationaux et autres experts clés de la région, qui ont procédé à un examen préliminaire des mesures à adopter pour diversifier les services de prévention du VIH et de traitement des usagers de drogues par voie intraveineuse.

43. Une réunion des services étrangers de lutte contre les stupéfiants a eu lieu à Tachkent en mars 2003 avec un appui du bureau régional de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Le mini-groupe de Dublin a également tenu plusieurs sessions dans la région.

44. Les États membres de l'Organisation de coopération économique (OCE) ont déterminé que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime était l'organisme le plus qualifié et le plus impartial et ainsi le mieux à même de mettre en oeuvre les programmes d'assistance technique en matière de lutte contre la drogue dans la région, avis auquel ont souscrit plusieurs pays donateurs qui ont fourni un financement pour l'exécution des projets d'assistance technique de l'Office. La deuxième phase du projet menée par celui-ci pour renforcer la Cellule de coordination de lutte contre la drogue du secrétariat de l'OCE (2001-2004) vise à resserrer la coopération et la coordination entre les États membres de l'OCE en renforçant les capacités techniques de la Cellule de coordination pour lui permettre de fournir des services efficaces en matière de lutte contre la drogue aux points focaux nationaux des services de coordination des États membres de cette Organisation. Ce projet complète les projets nationaux que l'Office appuie actuellement dans les États membres de l'OCE.

45. Au Kazakhstan, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime collabore avec le gouvernement et des donateurs internationaux pour renforcer les mesures de lutte contre la drogue à la frontière avec la Fédération de Russie. En étroite coordination avec la Commission nationale de contrôle des drogues, l'Office a également entrepris d'élaborer un projet de renforcement des mesures de contrôle le long de la frontière méridionale du pays, où l'on a enregistré récemment un trafic considérable d'opiacés à des prix peu élevés. À l'avenir, l'Office s'emploiera surtout à renforcer les capacités opérationnelles et les moyens d'interception d'organes sélectionnés de contrôle des drogues du Kazakhstan.

46. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a entrepris un projet de création d'un organe de contrôle des drogues au Kirghizstan. L'organe est calqué sur le modèle de celui qui a été mis en place au Tadjikistan et qui a été recommandé comme modèle pour tous les pays d'Asie centrale lors d'une évaluation indépendante. L'organe kirghize de contrôle des drogues relèvera directement du Président du pays et jouira d'un solide appui politique. Depuis l'été 2003, l'Office a, dans le cadre de ce projet, fourni des services d'experts, des services consultatifs, des services logistiques et un appui à la formation à des représentants du gouvernement pour les aider à créer un organisme de contrôle des drogues qui soit solide, bien géré et autonome. En outre, l'Office étudie actuellement un projet tendant à établir un système de collecte de données et d'autres informations afin de renforcer les mesures de contrôle à la frontière en éliminant les "goulets d'étranglement" qui entravent la lutte contre le trafic de drogues. Ce projet tend également à étoffer les laboratoires de médecine légale et les capacités de formation du pays.

47. Au Tadjikistan, les deux principaux projets actuellement menés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui tendent à renforcer les capacités d'interception du trafic de drogues le long de la frontière avec l'Afghanistan ainsi qu'à mettre en place un organe spécialisé de contrôle des drogues, en sont au début de leur deuxième phase, pendant laquelle des services spécifiques seront fournis pour aider le Gouvernement tadjik à élaborer des plans de gestion, à rédiger des textes de loi, à élaborer des cadres budgétaires et administratifs et à mettre en place les structures requises pour que l'organe de contrôle des drogues puisse être financé au titre du budget national. L'objectif est de doter l'organe de contrôle des drogues de pouvoirs suffisants et d'un personnel dûment qualifié pour qu'il puisse être pleinement autonome d'ici à la fin du projet. La deuxième phase comporte

également des composantes tendant à établir des mécanismes de coopération internationale entre les services afghans et tadjiks de détection et de répression dans les régions frontalières. En outre, il est prévu pour l'avenir de fournir une assistance au Gouvernement tadjik pour l'aider à renforcer les capacités de ces laboratoires de médecine légale.

48. En Ouzbékistan et au Turkménistan, il a été lancé deux nouveaux projets tendant à renforcer le contrôle des drogues à la frontière. Au Turkménistan, l'assistance fournie par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime tend à renforcer les capacités de contrôle et d'interception à la frontière là où les goulets d'étranglement entravent la lutte contre le trafic de drogues. Il fournit du matériel spécialisé, du matériel de communication et des services de formation aux méthodes modernes d'interception. En outre, une attention spéciale est accordée à l'élaboration et à la mise en oeuvre de politiques de prévention de l'abus de drogues et de traitement des toxicomanes. Par ailleurs, des fonds ont été mobilisés en vue de réaliser un projet tendant à renforcer les mesures de contrôle le long de la frontière entre le Turkménistan et l'Afghanistan.

49. En Ouzbékistan, la principale initiative tend à améliorer le partage et l'échange d'informations entre les organes nationaux chargés de l'application de la législation antidrogue (notamment au moyen d'un projet de développement des réseaux Intranet des services du Parquet), à renforcer les capacités des services compétents de poursuivre les affaires de trafic de drogues et à étoffer les moyens d'interception aux points les plus vulnérables de la frontière du pays avec l'Afghanistan et le Tadjikistan. Il a également été lancé un grand projet visant à renforcer les mesures de contrôle au seul point de passage à la frontière entre l'Ouzbékistan et l'Afghanistan, au pont de Termez-Hayraton, sur le Pyanj, notamment au moyen de matériel de contrôle vidéo, d'ordinateurs, de matériel à rayons X, de matériel de détection, etc.

50. Étant donné la propagation de l'abus de drogues et la multiplication des problèmes posés par le VIH/Sida, les évaluations nationales des schémas et tendances de l'abus de drogues au Kazakhstan, au Kirghizstan, en Ouzbékistan et au Tadjikistan menés à bien en 2002 ont servi de base à l'élaboration de plans nationaux d'intervention dans les domaines prioritaires. Dans le cadre du Programme mondial d'évaluation de l'abus de drogues, il est fourni un appui pour la mise sur pied dans les principales villes de systèmes de surveillance et d'information sur la drogue ainsi qu'à la création d'un réseau régional d'épidémiologie de la drogue en Asie centrale. Les politiques et programmes existants en matière de réduction de la demande ont été revus au plan national, ce qui a permis d'identifier les lacunes qui caractérisent les politiques, les ressources humaines et financières et l'exécution des programmes ainsi que les domaines sur lesquels devront porter en priorité les activités futures. Il a aussi été élaboré un nouveau sous-programme de réduction de la demande de drogues en Asie centrale, qui a été approuvé pendant l'été 2003, fondé sur deux priorités stratégiques: a) fourniture de conseils juridiques et de services consultatifs sur la formulation des politiques aux gouvernements des pays de la région, et b) l'exécution de valides projets de réduction de la demande de drogues dans les domaines du renforcement des capacités, du développement institutionnel, de la promotion des partenariats et des réseaux, du transfert de connaissances techniques et de la fourniture d'installations et de matériel.

51. L'actuel projet de prévention du VIH/Sida a permis d'améliorer et de continuer à développer toute une série de services de prévention du VIH et de traitement à l'intention des usagers de drogues par voie intraveineuse dans des localités sélectionnées de cinq pays. Ainsi, l'on s'est attaché à fournir des services mobiles et des services généralisés d'éducation pour promouvoir la prévention de l'infection par le VIH/Sida ainsi qu'à faciliter l'accès aux préservatifs et aux seringues stériles, aux services hospitaliers et ambulatoires de désintoxication, aux conseils et aux services de traitement et de réadaptation. En outre, il a été élaboré une carte des services médicaux et sociaux existants auxquels peuvent avoir accès les toxicomanes, les besoins de formation du personnel ont été évalués et des programmes d'action détaillés ont été élaborés en vue de diversifier les services offerts dans chaque localité sélectionnée. Des ateliers de formation ont été organisés aux échelons sous-régional et national à la fin de 2003 et au début de 2004.

52. Le projet entrepris conjointement par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Gouvernement de la République islamique d'Iran en vue de renforcer les moyens de détection et de répression de la police iranienne s'est poursuivi en 2003. L'accent est mis sur l'appui régional et la facilitation des communications au plan régional, et il a été recruté à cette fin des experts régionaux afin de fournir une assistance dans des domaines comme l'entraînement de chiens pour leur apprendre à détecter la drogue, la réalisation de voyages d'étude et la formation des agents opérationnels "de première ligne".

53. Au Pakistan, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a entrepris un effort de promotion de la lutte contre l'abus de drogues au niveau des districts. Il a, dans le cadre d'un projet pilote, constitué des comités locaux pour la prévention de l'abus de drogues dans huit districts cibles. En outre, il a continué de fournir une assistance aux organismes de détection et de répression du pays et à promouvoir la coopération sous-régionale en matière d'application de la législation antidrogue, en particulier entre la République islamique d'Iran et le Pakistan. Depuis 2003, le Gouvernement afghan participe aux réunions du Comité technique intergouvernemental constitué sous l'égide de l'Office, qui est une instance bien établie pour l'échange d'informations sur l'application de la législation antidrogue dans la sous-région.

54. En Turquie, la deuxième phase d'un projet d'appui à l'Académie internationale de lutte contre la drogue et la criminalité organisée (TADOC) a porté principalement sur l'introduction à l'Académie et dans diverses villes turques du système de Centres d'apprentissage mis au point par l'Office et sur l'extension à d'autres pays de la région, par l'entremise de l'Académie, de cette efficace méthode pédagogique. En outre, les activités de formation d'envergure nationale et régionale se sont poursuivies à la TADOC et il a notamment été dispensé une formation à des agents des services afghans de détection et de répression.

55. Au Proche et Moyen-Orient, les efforts de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont continué d'être axés sur l'élaboration de programmes nationaux et sous-régionaux de coopération technique entre groupes de pays et de territoires où les tendances du trafic illicite et de l'abus de drogues sont semblables, c'est-à-dire notamment l'Arabie saoudite, l'Égypte, la Jordanie, le Liban et les Territoires autonomes palestiniens. Compte tenu des résultats positifs qu'a donnés le premier programme sous-régional de coopération pour la lutte contre la drogue au Moyen-Orient, du solide engagement politique des organismes nationaux de

contrepartie et de l'existence d'un cadre établi pour la fourniture de l'assistance technique, il a été préparé une deuxième phase du programme.

56. À l'intérieur de ce cadre, des activités de traitement et de réadaptation entreprises en Égypte et en Jordanie ont continué d'être axées sur le perfectionnement et le renforcement des capacités de traitement et de réadaptation des toxicomanes et il a été organisé à cette fin des cours de formation spécialisée et créé un centre de formation en cours d'emploi. En outre, l'on a mis en route les activités prévues par le projet de prévention de l'abus des drogues chez les enfants des rues en Égypte et le projet sous-régional de renforcement du contrôle des drogues licites en Égypte, en Jordanie et au Liban.

57. Sur la base des études d'évaluation rapide de la situation réalisées en Égypte, en Jordanie et au Liban pour déterminer l'ampleur des problèmes posés par l'abus des drogues dans ces pays, il a été élaboré un large projet sous-régional de prévention de l'abus des drogues et de l'infection par le VIH/Sida chez les toxicomanes. Le projet sera réalisé en Égypte, en Jordanie et au Liban ainsi que dans les Territoires autonomes palestiniens et il contribuera à réduire la prévalence des toxicomanies et de l'infection par le VIH/Sida chez les jeunes des pays participants.

58. L'Office a préparé des projets de coopération technique en Égypte et au Liban qui viendront compléter son Programme sous-régional de coopération pour la lutte contre la drogue au Moyen-Orient. Le projet prévu au Liban appuiera l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan d'action national sur la réduction de la demande de drogues, tandis que le projet prévu en Égypte sera axé sur des activités de réduction de la demande dans les écoles, les universités, les clubs sportifs et les médias nationaux.

59. Un programme de coopération tendant à faciliter la mise en oeuvre dans le golfe Persique d'activités semblables à celles entreprises dans le contexte du programme pour le Moyen-Orient a été élaboré pour les Émirats arabes unis. Ce projet prévoit la fourniture d'une assistance ciblée aux autorités nationales chargées du contrôle des drogues pour améliorer leurs capacités au moyen de services consultatifs et de services de coordination, de services de formation et d'une aide à la formulation des politiques. Le pays étant une plaque tournante pour les principaux itinéraires utilisés par les trafiquants, l'aide en matière de contrôle des drogues fournie aux Émirats arabes unis aura un impact plus large sur l'ensemble de la région du golfe Persique.

60. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a organisé à Islamabad en février 2004, à l'intention de l'Afghanistan, des États du Golfe, du Pakistan et de la République islamique d'Iran, un atelier régional consacré aux questions liées à l'échange d'informations opérationnelles entre les autorités responsables des services de répression et de détection de la région. L'atelier a identifié les obstacles immédiats qui entravaient un échange rapide d'informations et des mesures à adopter pour les éliminer.

# VI. Amérique latine et Caraïbes

61. L'exécution des programmes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en Amérique latine et dans les Caraïbes est assurée par six bureaux extérieurs. Pendant la période considérée, l'Office a continué, par l'entremise de son bureau dans les Caraïbes, de collaborer étroitement avec les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes et l'Équipe de travail sur la criminalité et la sécurité constituée par eux et leur apporter un appui actif. En 2003, les initiatives régionales tendant à renforcer les services de police et des douanes et les institutions judiciaires ainsi que la coopération transfrontière se sont poursuivies. L'Accord de coopération pour la répression du trafic illicite par mer et par air de stupéfiants et de substances psychotropes dans la région des Caraïbes, qui met l'accent sur l'amélioration des méthodes d'interception du trafic de drogues et la coopération mutuelle, a été ouvert à la signature en avril 2003.

62. Les efforts entrepris par la région des Caraïbes pour mettre en oeuvre les dispositions adoptées au plan international pour combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme se sont intensifiés et tous les pays d'Amérique centrale sont désormais membres du Groupe d'action financière des Caraïbes. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a aidé les pays des Caraïbes dans les efforts qu'ils déploient pour combattre le blanchiment d'argent et a fourni à cette fin les services de mentors à Antigua-et-Barbuda et dans les pays de l'est des Caraïbes.

63. En Amérique centrale, conjointement avec la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus de drogues de l'Organisation des États américains, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a continué de fournir un appui à la Commission permanente centraméricaine pour l'élimination de la production, du trafic et de l'abus de stupéfiants et de substances psychotropes.

64. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime participe à des projets en cours dans plusieurs pays de la région. Dans le contexte des programmes sous-régionaux de développement des laboratoires de médecine légale réalisés au Mexique et en Amérique centrale, 200 trousses d'analyse sur place de drogues et de précurseurs ont été distribuées aux services de détection et de répression et deux cours de formation ont été organisés pour renforcer les capacités de ces laboratoires. En outre, un appui a été fourni pour la mise en place du Système de bases de données nationales et une formation a été dispensée au personnel responsable du contrôle des précurseurs et des drogues.

65. En Colombie, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a fourni un appui à la formation du personnel de police, des forces armées et du Parquet et des techniciens de terrain et de laboratoire. Ont également participé à cette formation des juges et des étudiants en dernière année d'université. Cette formation à l'application des lois a été étendue à l'Équateur et l'Office a offert son appui pour renforcer le circuit enquête-poursuites-condamnation. En outre, l'Office a organisé, comme suite aux activités entreprises précédemment, une réunion sur l'impact environnemental des activités de contrôle des précurseurs et de destruction des substances saisies. En Colombie, les quantités de précurseurs (aussi bien contrôlés que non contrôlés) saisis ont considérablement augmenté. Selon la police nationale, le recyclage des produits chimiques précurseurs se généralise. La réunion susmentionnée avait pour but de formuler à l'intention des services chargés de

l'application de la loi des recommandations sur les divers moyens de détruire les substances saisies dans des conditions respectueuses de l'environnement.

66. En Équateur, les services consultatifs juridiques fournis par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont fait apparaître qu'il importait de doter le service chargé des poursuites d'un mécanisme pratique et efficace de suivi des affaires. Un tel outil de gestion a par la suite été mis au point par le conseiller régional de l'Office pour l'Amérique latine et les Caraïbes. En avril 2003, il a été présenté au bureau du Procureur général, à Quito. Ce mécanisme de gestion des affaires permet à l'équipe chargée des enquêtes et des poursuites de planifier, d'exécuter et d'évaluer les enquêtes de manière systématique et cohérente. Il aide à rédiger les chefs de mise en accusation et les réquisitoires et à préparer les interrogatoires et contre-interrogatoires et la prise de déposition. Il constitue également un moyen de contrôler la qualité et de combattre la corruption. Lorsqu'il aura été officiellement adopté, il sera rédigé un manuel et organisé des ateliers de formation pratique à Quito, Guayaquil et Cuenca.

67. En Bolivie, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, dans le cadre de son projet relatif au contrôle des précurseurs, a organisé en tout 20 programmes de formation, dont 8 cours consacrés aux droits de l'homme (avec la participation du Bureau du médiateur), 2 ateliers sur les procédures de contrôle des substances chimiques et 32 cours de formation à l'informatique. Une attention spéciale a été accordée à la formation de tous les employés du Vice-Ministère de la défense sociale, de la prévention et de la réadaptation, y compris les membres des brigades antistupéfiants. La Section des stupéfiants de l'Ambassade des États-Unis d'Amérique en Bolivie, pour appuyer le projet, a fourni 25 ordinateurs. Il a également été organisé avec la coopération de l'Ambassade de France un séminaire international sur le contrôle des précurseurs chimiques auquel ont assisté 60 fonctionnaires.

68. Au Pérou, un mentor détaché par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime conseille le gouvernement sur les questions liées à la criminalité organisée afin de mettre les enquêteurs, les magistrats du Parquet et les juges mieux à même de s'attaquer efficacement à cette forme de délinquance, y compris le trafic illicite de drogues. Des programmes de formation intensive sur la détection des réseaux criminels et du produit de la criminalité organisée et du trafic de drogues ont été menés à l'intention des membres des services de renseignement criminel, des juges, du personnel du système judiciaire et des chercheurs de la police. Les participants ont reçu des logiciels perfectionnés qui facilitent l'analyse et l'identification des réseaux de criminels organisés, les personnes qui s'y trouvent impliquées et le produit d'activités illicites. Le mentor fournit également des conseils sur les demandes d'extradition et les demandes d'entraide judiciaire présentées par d'autres pays en vue de rassembler des preuves pour la poursuite des affaires de blanchiment d'argent.

69. Au Brésil, dans le cadre d'un programme de l'École nationale de police, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime aide à fournir une formation afin de moderniser et d'améliorer les salles de classe et le matériel technique. En 2003, 1 050 nouveaux agents de la police fédérale ont reçu une formation dans les locaux modernisés et ont chacun suivi 700 heures de formation. Un service chargé du programme d'apprentissage électronique (appelé e-apprentissage) mis au point par l'Office a été institué à l'École nationale de police.

70. L'introduction dans les services de la police fédérale d'un système informatisé de collecte de données en vue du contrôle des produits chimiques précurseurs a été mené à bien. Ce système, qui définit toutes les procédures administratives que doivent suivre les entreprises qui s'occupent de substances soumises à un contrôle et qui comporte un registre complet de ces entreprises, peut être consulté par Internet.

71. Par ailleurs, dans le cadre d'une initiative conjointe de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, du Département de la police fédérale brésilienne et de la société électrique binationale d'Itaipú, il a été lancé un appel d'offres pour l'achat de vedettes et de matériel de communication afin d'aider la police à patrouiller dans certains tronçons du Paraná, dans le lac d'Itaipú, à la frontière entre le Brésil et le Paraguay, pour combattre l'immigration illégale, l'introduction clandestine d'armes à feu et de munitions et le trafic de stupéfiants et de produits chimiques précurseurs. Le Système amazonien de surveillance fournit des informations à la Colombie pour aider les services de détection et de répression à identifier et à combattre les activités illégales et à surveiller le trafic aérien local. Ces informations sont obtenues au moyen d'un grand nombre de capteurs qui rassemblent des données sur la région amazonienne. Les services d'assistance juridique fournis par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont permis au Gouvernement brésilien d'inaugurer en juillet 2003 un nouveau Département de recouvrement des avoirs.